

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

États financiers
Au 31 décembre 2022

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA RÉGION DE LA MAURICIE** (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Trois-Rivières, Canada

Le 5 avril 2023

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130822

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'aména- gement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et dévelop- pement	Fonds de roulement	Total	Total
PRODUITS (annexe A)	298 659 \$	886 179 \$	16 281 530 \$	102 117 \$	15 457 \$	17 583 942 \$	18 345 541 \$
CHARGES							
Frais d'administration (annexe B)	299 419	908 104	16 281 530	65 628	950	17 555 631	18 263 386
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	(760)	(21 925)	-	36 489	14 507	28 311	82 155
AUTRES PRODUITS (annexe C)	5 048	-	-	-	-	5 048	210 977
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	4 288 \$	(21 925) \$	- \$	36 489 \$	14 507 \$	33 359 \$	293 132 \$

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'aména- gement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et dévelop- pement	Fonds de roulement	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	1 303 284 \$	410 498 \$	972 998 \$	393 456 \$	300 000 \$	3 380 236 \$	2 817 412 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	4 288	(21 925)	-	36 489	14 507	33 359	293 132
Péréquation (note 9)	-	-	(347 875)	-	-	(347 875)	269 692
Virements interfonds	14 507	-	-	-	(14 507)	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	1 322 079 \$	388 573 \$	625 123 \$	429 945 \$	300 000 \$	3 065 720 \$	3 380 236 \$

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

BILAN

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'aména- gement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et dévelop- pement	Fonds de roulement	Total	Total
ACTIF							
ACTIF À COURT TERME							
Encaisse	10 765 \$	55 380 \$	441 947 \$	36 774 \$	5 794 \$	550 660 \$	1 483 862 \$
Créances (note 3)	589	198 277	1 768 814	20 447	-	1 988 127	1 541 403
Frais payés d'avance	643	3 582	-	-	-	4 225	6 221
	11 997	257 239	2 210 761	57 221	5 794	2 543 012	3 031 486
PLACEMENTS (note 4)	-	142 854	1 064 845	-	418 480	1 626 179	1 328 061
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	8 451	2 843	-	-	-	11 294	13 041
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	254 053	114 242	-	-	-	368 295	241 270
	274 501 \$	517 178 \$	3 275 606 \$	57 221 \$	424 274 \$	4 548 780 \$	4 613 858 \$

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

BILAN (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'aména- gement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et dévelop- pement	Fonds de roulement	Total	Total
PASSIF							
PASSIF À COURT TERME							
Dettes de fonctionnement (note 7)	304 273 \$	74 946 \$	1 057 689 \$	46 152 \$	- \$	1 483 060 \$	1 203 622 \$
Sommes dues interfonds	(1 351 851)	53 659	1 592 794	(418 876)	124 274	-	-
	(1 047 578)	128 605	2 650 483	(372 724)	124 274	1 483 060	1 203 622
DETTE À LONG TERME (note 8)	-	-	-	-	-	-	30 000
	(1 047 578)	128 605	2 650 483	(372 724)	124 274	1 483 060	1 233 622
SOLDES DE FONDS							
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 10)	262 504	117 085	-	-	-	379 589	254 311
Non affecté	1 059 575	271 488	625 123	429 945	300 000	2 686 131	3 125 925
	1 322 079	388 573	625 123	429 945	300 000	3 065 720	3 380 236
	274 501 \$	517 178 \$	3 275 606 \$	57 221 \$	424 274 \$	4 548 780 \$	4 613 858 \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	33 359 \$	293 132 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 747	4 648
Amortissement des actifs incorporels	45 753	37 475
Païement rétroactif attribuable aux exercices précédents	(350 186)	(216 579)
Péréquation de l'exercice	2 311	486 271
Variation de la juste valeur des placements	-	(156 610)
	(265 016)	448 337

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement

Créances	(446 724)	56 344
Frais payés d'avance	1 996	1 751
Dettes de fonctionnement	279 438	(615 767)
	(430 306)	(109 335)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements	(298 118)	(1 253 061)
Produit de la cession de placements	-	1 503 435
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 000)	(2 079)
Acquisition d'actifs incorporels	(172 778)	(209 745)
Acquisition d'actifs incorporels destinés à la vente	-	(234 708)
Produit de la cession d'actifs incorporels destinés à la vente	-	626 445
	(472 896)	430 287

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Remboursement de la dette à long terme	(30 000)	-
--	----------	---

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	(933 202)	320 952
ENCAISSE, début de l'exercice	1 483 862	1 162 910
ENCAISSE, fin de l'exercice	550 660 \$	1 483 862 \$

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la Loi des Syndicats Professionnels du Québec, effectue la mise en marché du bois sur son territoire, la perception des ventes de bois et la distribution aux transporteurs et aux producteurs. L'Organisme offre également un service d'aide individuelle, de formation et d'éducation aux propriétaires forestiers. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Les produits et les charges afférents à la vente de bois sont présentés dans le fonds de la vente de bois.

Les produits du fonds de roulement sont principalement générés par un prélevé sur la vente du bois. Un montant jusqu'à concurrence de 300 000 \$ peut être affecté au fonds de roulement.

Les produits et les charges afférents à l'atteinte des objectifs du plan de mise en valeur des boisés privés de la Mauricie sont présentés dans le fonds d'aménagement.

Les produits et les charges afférents à la recherche sont présentés dans le fonds d'information, recherche et développement.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

L'Organisme ventile une partie de ses charges de fonctionnement général entre les fonds au prorata des heures travaillées dans ces derniers.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, et la durée ou les taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durée ou taux
Équipement forestier	solde décroissant	20 %
Équipement informatique	linéaire	5 ans
Mobilier et équipement	solde décroissant	20 %

Actifs incorporels

Les logiciels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement des actifs incorporels est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur des durées de 2 et 10 ans.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides qui peuvent être convertis en tout temps en trésorerie.

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

3. CRÉANCES

						2022	2021
	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'aména- gement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et dévelop- pement	Fonds de roulement	Total	Total
Comptes clients	589 \$	198 277 \$	1 668 277 \$	20 447 \$	- \$	1 887 590 \$	1 541 403 \$
Taxes à la consommation	-	-	100 537	-	-	100 537	-
	589 \$	198 277 \$	1 768 814 \$	20 447 \$	- \$	1 988 127 \$	1 541 403 \$

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

4. PLACEMENTS

	2022	2021
Fonds d'aménagement		
Billet à capital protégé, échéant entre 2027 et 2029	142 854 \$	142 854 \$
Fonds de la vente de bois		
Caisse populaire - Parts de capital, portant intérêt au taux de 5,35 %	75 000	75 000
Billet à capital protégé, échéant entre 2027 et 2029	989 845	691 727
	1 064 845	766 727
Fonds de roulement		
Billet à capital protégé, échéant entre 2027 et 2029	418 480	418 480
	1 626 179 \$	1 328 061 \$

Au 31 décembre 2022, la valeur comptable des placements est identique à la juste valeur marchande.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Total	Total
Fonds d'administration générale				
Équipement informatique	41 638 \$	35 531 \$	6 107 \$	8 782 \$
Mobilier et équipement	117 946	115 602	2 344	2 698
	159 584	151 133	8 451	11 480
Fonds d'aménagement				
Équipement forestier	1 900	1 846	54	68
Équipement informatique	25 819	23 076	2 743	1 436
Mobilier et équipement	1 040	994	46	57
	28 759	25 916	2 843	1 561
	188 343 \$	177 049 \$	11 294 \$	13 041 \$

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

6. ACTIFS INCORPORELS

			2022	2021
	Coût	Amortis- sement cumulé	Total	Total
Fonds d'administration générale				
Logiciels	459 252 \$	205 199 \$	254 053 \$	191 827 \$
Fonds d'aménagement				
Logiciels	227 178	112 936	114 242	49 443
Fonds d'information, recherche et développement				
Logiciels	2 875	2 875	-	-
	689 305 \$	321 010 \$	368 295 \$	241 270 \$

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

7. DETTES DE FONCTIONNEMENT

						2022	2021
	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'aména- gement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et dévelop- pement	Fonds de roulement	Total	Total
Comptes fournisseurs	239 519 \$	74 946 \$	1 057 689 \$	44 827 \$	- \$	1 416 981 \$	1 036 786 \$
Salaires et vacances à payer	48 286	-	-	-	-	48 286	56 451
Produits reportés	-	-	-	1 325	-	1 325	101 825
Sommes à remettre à l'État							
Retenues à la source et contributions	16 468	-	-	-	-	16 468	7 252
Taxes à la consommation	-	-	-	-	-	-	1 308
	304 273 \$	74 946 \$	1 057 689 \$	46 152 \$	- \$	1 483 060 \$	1 203 622 \$

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

8. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
Emprunt remboursé au cours de l'exercice	- \$	30 000 \$

9. PÉRÉQUATION

	2022	2021
Fonds de la vente de bois		
Paiement rétroactif attribuable aux exercices précédents	(350 186) \$	(216 579) \$
Péréquation de l'exercice	2 311	486 271
	(347 875) \$	269 692 \$

10. SOLDES DE FONDS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS

	Fonds d'administration générale			Fonds d'aménagement		
	Non affecté	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	Total	Non affecté	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	Total
SOLDE , début de l'exercice	1 099 977 \$	203 307 \$	1 303 284 \$	359 494 \$	51 004 \$	410 498 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	39 766	(35 478)	4 288	(7 903)	(14 022)	(21 925)
Acquisition d'immobilisations corporelles et actifs incorporels	(94 675)	94 675	-	(80 103)	80 103	-
Virements interfonds	14 507	-	14 507	-	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	1 059 575 \$	262 504 \$	1 322 079 \$	271 488 \$	117 085 \$	388 573 \$

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Dans le cours normal de ses activités, l'Organisme effectue l'évaluation de la condition financière de ses clients sur une base continue et il examine l'historique de crédit pour tout nouveau client.

Pour les autres créances, l'Organisme évalue de façon continue les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement et à sa dette à long terme.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur des placements.

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

A - PRODUITS

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'aména- gement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et dévelop- pement	Fonds de roulement	Total	Total
Ventes	- \$	- \$	16 281 530 \$	91 \$	1 385 \$	16 283 006 \$	16 689 059 \$
Accréditation des entrepreneurs	-	-	-	1 000	-	1 000	1 100
Prélevés	298 659	-	-	76 063	14 072	388 794	743 196
Subventions et participation financière	-	841 824	-	-	-	841 824	846 330
Support technique	-	44 355	-	-	-	44 355	46 837
Transfert de connaissances	-	-	-	24 963	-	24 963	19 019
	298 659 \$	886 179 \$	16 281 530 \$	102 117 \$	15 457 \$	17 583 942 \$	18 345 541 \$

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

B - FRAIS D'ADMINISTRATION

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'aména- gement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et dévelop- pement	Fonds de roulement	Total	Total
Salaires et charges sociales	112 785 \$	272 811 \$	- \$	5 276 \$	- \$	390 872 \$	465 822 \$
Affiliation à la F.P.B.Q.	37 259	-	-	-	-	37 259	73 792
Assemblée annuelle	1 872	-	-	-	-	1 872	1 771
Contribution aux agences	13 580	-	-	-	-	13 580	7 744
Contribution à la Confédération de l'U.P.A.	12 937	-	-	-	-	12 937	22 935
Déplacements des employés	468	29 568	-	106	-	30 142	32 714
Direction du Syndicat (annexe D)	27 160	-	-	-	-	27 160	19 457
Distribution aux producteurs, transporteurs, entrepreneurs et autres	10 206	-	16 281 530	1 951	900	16 294 587	16 903 653
Documentation et frais de bureau	25 808	19 365	-	1 352	50	46 575	39 235
Éducation et information	-	-	-	19 232	-	19 232	13 784
Journal Forêts Nouvelles (annexe E)	-	-	-	35 091	-	35 091	28 944
Loyer	13 216	9 983	-	365	-	23 564	22 581
Publicité, dons et cotisations	775	-	-	1 730	-	2 505	3 488
Services professionnels	7 875	2 100	-	525	-	10 500	30 996
Travaux sylvicoles et projets producteurs	-	560 255	-	-	-	560 255	554 347
Amortissement des immobilisations corporelles	3 029	718	-	-	-	3 747	4 648
Amortissement des actifs incorporels	32 449	13 304	-	-	-	45 753	37 475
	299 419 \$	908 104 \$	16 281 530 \$	65 628 \$	950 \$	17 555 631 \$	18 263 386 \$

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

C - AUTRES PRODUITS

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'aména- gement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et dévelop- pement	Fonds de roulement	Total	Total
Produits d'intérêts	4 885 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 885 \$	51 975 \$
Produits de représentation	-	-	-	-	-	-	2 392
Subvention salariale d'urgence du Canada	163	-	-	-	-	163	-
Variation de la juste valeur des placements	-	-	-	-	-	-	156 610
	5 048 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 048 \$	210 977 \$

Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

D - DIRECTION DU SYNDICAT

Conseil d'administration		
Indemnités de présence	5 190 \$	3 790 \$
Frais de déplacement et autres	2 392	1 806
Réunions diverses		
Indemnités de présence	13 866	8 337
Frais de déplacement et autres	1 862	1 674
Salaire du président	3 850	3 850
	<hr/>	<hr/>
	27 160 \$	19 457 \$

E - JOURNAL FORÊTS NOUVELLES

Salaires et charges sociales	819 \$	483 \$
Fournitures de bureau	1 607	2 029
Impression	20 534	13 353
Timbres	12 131	13 079
	<hr/>	<hr/>
	35 091 \$	28 944 \$
